



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



CONSEIL RELATIONS EXTERIEURES, Luxembourg 13-14 juin 2005

Conclusions du Conseil sur la Croatie

"Le Conseil a rappelé en mars 2005 que la Croatie est un pays candidat à l'adhésion et il a établi que la conférence intergouvernementale bilatérale sera convoquée d'un commun accord dès qu'il aura constaté que la Croatie coopère pleinement avec le TPIY.

Dans sa lettre à la Présidence le 7 juin 2005, le procureur général du TPIY a constaté que par la mise en œuvre de son plan d'action, la Croatie a progressé sur la voie qui peut mener à la coopération pleine avec le TPYI et que trois à quatre mois sont cependant nécessaires pour évaluer si ces nouveaux efforts ont produit des résultats concrets.

Le Conseil a pris note avec satisfaction de cet élément nouveau et encourage la Croatie à continuer à intensifier ses efforts sur cette voie. Il s'engage à poursuivre l'examen de ce dossier en juillet."

P R E S S